

# Présentation du Comité d'éthique en expérimentation animal :

Son rôle principal est de donner un avis éthique sur les Demandes d'Autorisation de Projet (DAP)

## Ses missions :

- Assurer le bien-être des animaux
- Appliquer le principe de la règle des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner)
- S'assurer de la clarté des objectifs et déroulé du projet
- Garantir la conformité légale et réglementaire
- Promouvoir la transparence et la responsabilité
- Former et sensibiliser à l'éthique de l'expérimentation animale

## Sa composition : au minimum 5 membres

- 1 concepteur de procédures expérimentales et de projet
- 1 applicateur de procédures expérimentales aux animaux
- 1 soigneur
- 1 vétérinaire
- 1 non spécialiste des questions relatives à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

<https://www.sbea-c2ea.fr/c2ea/le-reseau/>



## Missions et implications

- Evaluer en binôme 4 DAP dans l'année (2h/DAP, 1 par trimestre)
- Participer aux réunions du comité d'éthique (minimum 1 par trimestre, durée 1h)
- ½ journée de formation : rédiger une DAP et attendu dans chaque rubrique (4h)
- Être impliqué dans le CE : 1 ou 2 ans
- Module 1 : Formation rédaction et évaluation des DAP (1ère année)
- Module 2 : Approfondissement design expérimental : outils statistiques, évaluation nombre d'animaux (2ème année)

20h/an



## Compétences acquises

- Savoir rédiger des demandes d'autorisations de projet
- Développer un esprit éthique, critique et d'analyse
- Maitriser la réglementation et la règle des 3R
- Savoir construire un design expérimental